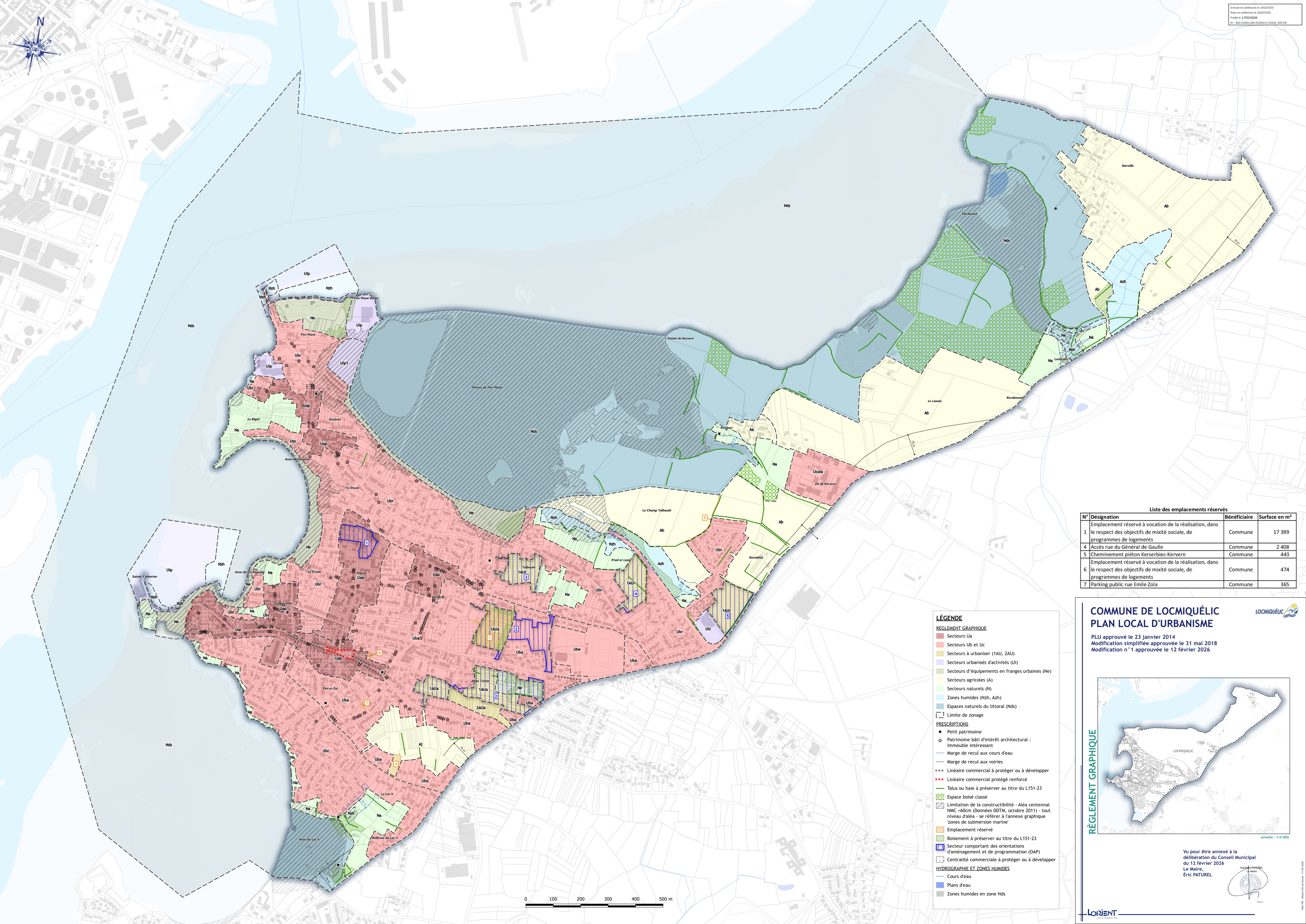
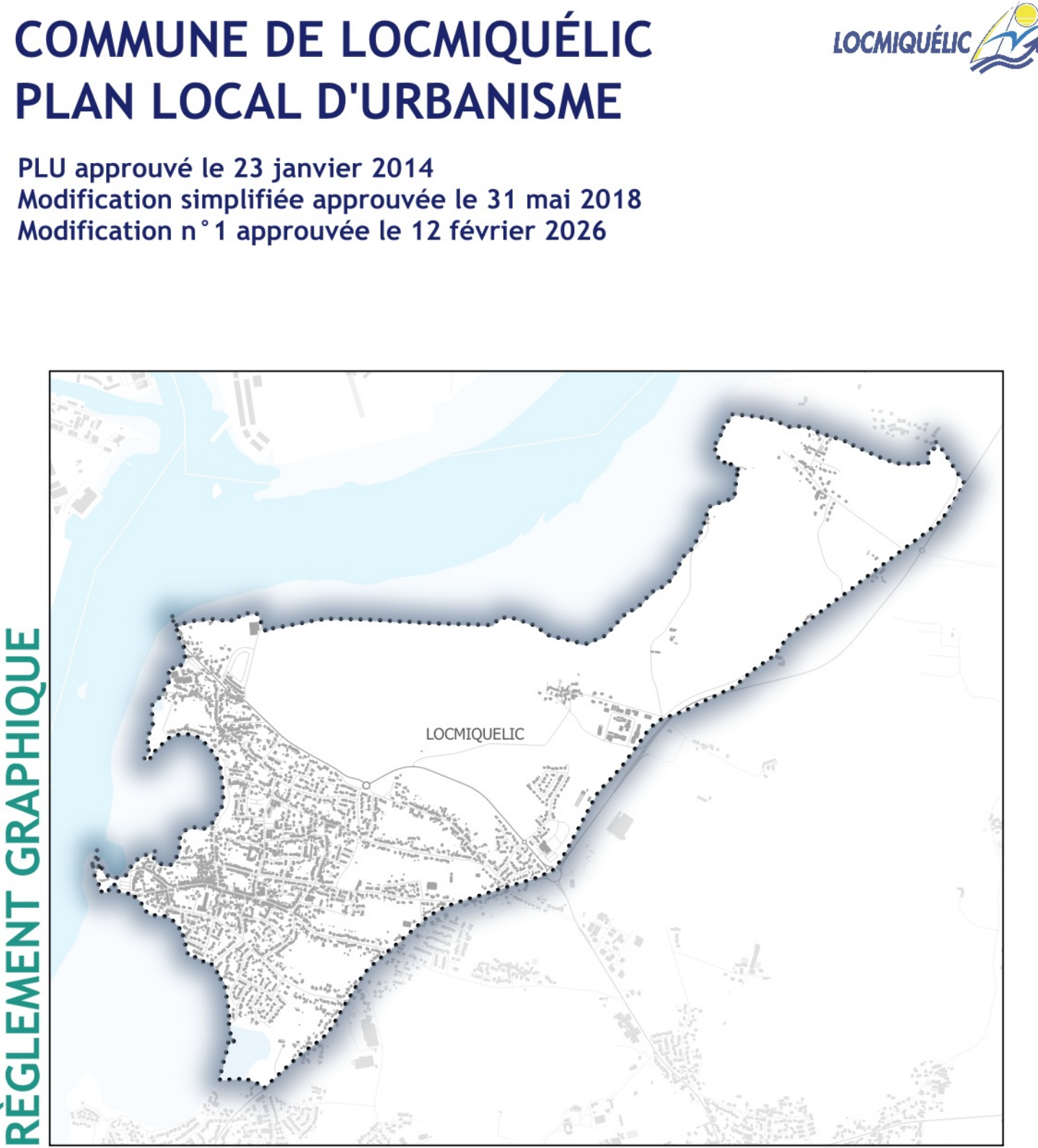




Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Emplacement réservé à vocation de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements	Commune
4	Accès rue du Général de Gaulle	Commune
5	Cheminement piéton Kersebiec-Kervenn	Commune
6	Emplacement réservé à vocation de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements	Commune
7	Parking public rue Emile Zola	Commune
		Surface en m²
		17 399
		2 408
		443
		474
		365

- LÉGENDE**
- RÈGLEMENT GRAPHIQUE**
- Secteurs Ua
 - Secteurs Ub et Uc
 - Secteurs à urbaniser (1AU, 2AU)
 - Secteurs urbanisés d'activités (Ui)
 - Secteurs d'équipements en franges urbaines (Ne)
 - Secteurs agricoles (A)
 - Secteurs naturels (N)
 - Zones humides (Nzh, Azh)
 - Espaces naturels du littoral (Nds)
 - Limite de zonage
- PRESCRIPTIONS**
- Petit patrimoine
 - Patrimoine bâti d'intérêt architectural : Immeuble intéressant
 - Marge de recul aux cours d'eau
 - Marge de recul aux voiries
 - Linéaire commercial à protéger ou à développer
 - Linéaire commercial protégé renforcé
 - Talus ou haie à préserver au titre du L151-23
 - Espace boisé classé
 - Limitation de la constructibilité - Aléa centennal NMC +60cm (Données DDTM, octobre 2011) - tout niveau d'aléa - se référer à l'annexe graphique 'zones de submersion marine'
 - Emplacement réservé
 - Boisement à préserver au titre du L151-23
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Centralité commerciale à protéger ou à développer
- HYDROGRAPHIE ET ZONES HUMIDES**
- Cours d'eau
 - Plans d'eau
 - Zones humides en zone Nds



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2026
Le Maire,
Éric PATUREL

